

Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 Novembre 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU T;BOISSON.I ; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par ESPAZE B); , FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I (représentée par MERCEREAU T) ; GRUCKERT.P ; FERRERES.S ; VIGUIER M (représentée par CASTANIER P) , TEISSERENC E ; TOUREILLE Ch (représenté par FERRERES S) ,ANDRIEU.F (représenté par LEPROVOST R) ;

Absents excusés : GOUDIN.H ; PALLIER G

Réhabilitation ancienne filature en Maison de Site et aménagement sentiers Demande de subvention

Mettant à profit l'ouverture prochaine de la Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée, la Commune de Sumène souhaite développer un projet d'intérêt économique et touristique.

Il s'agit d'une maison de site, un des principaux équipements de la rencontre entre visiteur et un territoire. C'est un « centre d'interprétation », en lien étroit avec les sentiers de découverte.

Un bâtiment dont l'objet est de présenter un espace naturel ou culturel ; un équipement qui dispose de fonctions d'accueil et de services; un lieu, avant tout, d'initiation au territoire ou au site, un endroit utile et même nécessaire à son interprétation.

Ce projet consiste donc en :

⇒ La réhabilitation de l'ancienne filature Ferrier et de sa terrasse pour la création d'une Maison de Site sur la commune de Sumène.

Cette ancienne filature est située dans le centre ancien en bord de rivière et adossée à un ancien chemin de ronde couvert. Ce sera un lieu d'introduction aux Cévennes méridionales, ouvert et modulable, en lien avec le réseau de sentiers et de randonnées interactifs des environs, dont il présentera la synthèse.

⇒ L'aménagement de quatre sentiers de découverte et d'interprétation, des Erbums (chemin de ronde couvert) ainsi que diverses restaurations.

Le montant total de l'opération qui a été inscrit dans le cadre des contrats de ruralité (Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises) a été chiffré à 559.888€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

1. Fonds Européen : 64.000€ soit 11,43%
2. Etat (Dotation): 135.000€€ soit 24,11%
3. Région : 111.977€ soit 20%
4. Département : 109.794 soit 19,61%
5. Parc National des Cévennes : 5038 soit 0,9%
6. Autofinancement ou Emprunt : 134.076€ soit 23,95%

Le conseil municipal, à l'unanimité, avec 3 abstentions:

⇒ Approuve ce projet d'investissement et son plan de financement

⇒ Sollicite l'aide de l'Etat (dotation) pour la somme de 135.000€

⇒ Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

CREATION COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ELECTORALE

Dans le cadre de la loi du 1er août 2016 portant réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1er janvier 2019, il est prévu la création d'une commission de contrôle dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral dès le 1er janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019 en application des articles L.19 et R.7 nouveaux du code électoral.

Pour l'instauration de cette première commission, les membres sont nommés pour la durée du temps restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, soit jusqu'en mars 2020. Par la suite, les membres seront désignés pour une durée de 3ans.

Cette commission de contrôle est chargée:

- ⇒ D'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises à son encontre par le Maire
- ⇒ De s'assurer de la régularité de la liste électorale

La composition de cette commission pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement est fixée comme suit:

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau

Par conséquent et après en avoir délibéré et en accord avec les membres susceptibles d'être nommés, la commission est composée comme suit:

1. ESPAZE Bernard
2. LOURDAIS Jean-Philippe
3. TEISSERENC Emmanuel
4. FERRERES Sonia
5. TOUREILLE Christian

PARKING DE LA COSTE

Suite à présentation et explication par Monsieur le Maire d'une proposition de faisabilité présentée par Mme MABILLE, architecte DPLG, pour la création d'un parc de stationnement sur la parcelle AB 1061 en prolongement du parking existant sur la parcelle AB 375 (rue de la Coste).

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette étude pour un coût forfaitaire de rémunération de 1800€.

Motion pour le retour au service antérieur dispensés aux permanences de la CPAM et la CAF au Vigan

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics démontre la nécessité des services publics en milieu rural. Il fait la promotion des Maisons des Services. Alors que le Vigan dispose d'une Maison des Services qui accueille entre autres la CPAM et la CAF, nous ne voulons pas la voir devenir une coquille vide; aujourd'hui nous ne comprenons pas pourquoi ces services sont réduits de façon drastique? En effet, la fermeture sans préavis en août, pendant les congés des agents de la CPAM et de la CAF, la fermeture sans préavis de la permanence CPAM du 13 septembre au 1er octobre et le non remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite et d'un autre agent en arrêt maladie pour une durée non déterminée nous vaut une profonde modification de ce service.

Que les administrés se déplacent depuis Dourbies, Lanuéjol, Saint André de Valborgne, Saumane, Valleraugue, Sumène, Saint Hippolyte du Fort, Le Vigan, Rogues ou Bladas, ils trouvent portes closes, une affichette les informe que désormais le bureau ne sera ouvert que le lundi, sur rendez-vous pris en composant un numéro de téléphone ... surtaxé!

C'est aussi le cas pour la CAF.

Ces fermetures, sans aucune concertation ni information, et la mise en place du nouveau mode d'accès à la CPAM et à la CAF s'inscrivent dans un processus de disparition des services publics en milieu rural.

Cette situation met en difficulté les assurés sociaux et allocataires du Pays Vigannais et, au-delà, notamment les plus fragiles (30% des gardois renoncent à faire valoir leurs droits).

Nous ne pouvons accepter la fermeture supplémentaire d'un service public.

Le conseil municipal de Sumène demande donc à l'Etat le retour à la situation antérieure.